

REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2025



L'association des fondus du vignoble nantais (AFVN), association loi 1901 non affiliée à quelconque fédération organise les 12 et 13 avril 2025 le Trail du Vignoble Nantais au Parc du Loiry sur la commune de Vertou. Pour autant ledit événement est inscrit au calendrier officiel des courses hors-stade du comité départemental d'athlétisme de Loire Atlantique, pour lequel l'AFVN cotise.

CONDITIONS GENERALES DU TVN

Article 1 : PARTICIPATION

Le trail Découverte (13 km) est ouvert à partir de la catégorie « cadets » U18.

Le trail Nocturne (18 km) est ouvert aux catégories juniors (U20), espoirs, séniors et masters.

Le trail du Vignoble (23 km), le Super Trail du Vignoble et relais (44 km), l'Ultra Trail du Vignoble (75 km) et relais, le défis des Vins (18+24 km) et défi des Fondus (75+13+18 km) sont ouverts aux catégories espoirs à masters.

L'ensemble de ces courses n'est pas accessible aux randonneurs.

Les participants doivent être entraînés et médicalement aptes à la pratique de la course à pied. Les participants mineurs devront fournir une autorisation parentale.

Article 2 : INSCRIPTIONS.

Les [inscriptions](#) seront prises en compte uniquement par Internet via notre site **après acquittement des droits d'engagement ET après vérification des certificats médicaux, PPS ou des licences.**

**La DATE LIMITE d'inscription est fixée au mercredi 9 avril 2025 minuit
sous réserve de quotas non atteints.**

Chaque participant doit fournir à l'organisation la photocopie de sa licence sportive en cours de validité (2024/2025) ou pour les non licenciés un certificat médical de non-contre-indication à la pratique **de la course à pied en compétition** de moins d'un an daté **au plus tôt** du 14 avril 2024 ou d'un **PPS** moins de trois mois daté **au plus tôt** du 12 février 2025.

Licences acceptées émanant des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2025



Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

Pour valider son inscription, chaque coureur doit déposer son certificat médical ou son numéro de PPS sur son profil lors de son inscription ou au plus tard le 09 avril 2025.

Le coureur dont le certificat médical ou le PPS n'aura pas été téléchargé fin février recevra un message début mars lui rappelant qu'il doit le télécharger avant la date limite. Passé la **date limite du 09/04/2025** il ne sera plus possible de télécharger le certificat médical ou le numéro de PPS.

L'inscription sera annulée sans remboursement, sauf raison dûment justifiée par un mail envoyé à l'organisation.

- Les certificats médicaux envoyés par courrier ou en pièce jointe d'un mail ne seront pas traités
- **Aucun dossard ne sera attribué en l'absence de certificat médical, numéro de PPS ou licence valide**

DROITS D'ENGAGEMENT :

Les tarifs pour chaque course sont les suivants :

- Trail Découverte : 12 euros
- Trail Nocturne : 18 euros
- Trail du Vignoble (24 km) : 18 euros
- Super Trail du Vignoble (44 km) : 30 euros
- Super Trail du Vignoble Relais (27+17 km) : 45 euros
- Ultra Trail du Vignoble (75 km) : 55 euros
- Ultra Trail du Vignoble Relais (40+35 km) : 70 euros
- Défis des Vins (Nocturne + TVN) : 32 euros
- Défi des Fondus (UTVN + Découverte + Nocturne) : 65 euros

A partir du 01/04/2025 une majoration de 2 euros sera appliquée sur le tarif de chaque course

Aucune inscription sur place.

Article 3 : ANNULATION

Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription.

L'assurance annulation proposée à l'inscription ne revêt pas de caractère obligatoire. Sans assurance annulation, le coureur ne pourra prétendre à aucun remboursement des frais d'inscription.



Article 4 : CODE DE LA ROUTE

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course. L'épreuve emprunte des routes ouvertes à la circulation routière, **les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route.**

Article 5 : SECURITE

Des signaleurs équipés de chasuble et de panneaux de signalisation seront présents aux traversées de routes dangereuses et auront pour mission de gérer la circulation routière et la traversée des concurrents. La couverture médicale est assurée par la SNSM.

Article 6 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la SMACL.
Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour la pratique du trail.

Article 7 : DROIT A L'IMAGE

AFVN se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images des trails (photographies, vidéos).

Article 8 : L'ESPRIT TRAIL

- **respecter l'environnement : ne pas jeter de déchets (emballages barres énergétiques, tubes de gel, bouteilles...).** Des poubelles sont positionnées sur le parcours.
- Respecter le tracé : ne pas couper, rester sur les chemins
- Venir en aide à un concurrent en situation difficile (blessure, grosse fatigue...)
- Pas de ravitaillement ou d'aide extérieure en dehors des zones de ravitaillements prévues par l'organisation.
- Respecter les bénévoles sans lesquels ces courses ne pourraient avoir lieu



Article 9 : MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour l'ensemble des participants un téléphone en état de fonctionnement, un gobelet personnel. Pour les coureurs du nocturne, **1 lampe frontale** en état de fonctionnement ainsi qu'une chasuble ou des **brassards fluorescents OBLIGATOIRE**.

Conseillé pour l'ensemble des coureurs : une réserve d'eau ainsi que des aliments énergétiques.

Article 10 : PARCOURS ET HORAIRES

Samedi 12/04 :

- 07h00 : départ de l'Ultra Trail du Vignoble et Ultra Trail relais 75 km
- 16h00 : départ du trail Découverte 12 km
- 20h30 : départ du trail Nocturne 18 km

Dimanche 13/04 :

- 08h00 : départ du Super Trail du Vignoble et Super Trail Relais 44 km
- 09h00 : départ du Trail du Vignoble 24 km

Barrières horaires

	Ultra et relais départ 7h00		Super Trail et relais départ 8h00	
	KM	Heure limite	KM	Heure limite
Musée du Vignoble le Pallet	30	10h45		
Le Port La Haie Fouassière	40	12h00		
Aigrefeuille sur Maine	58		26	11h30
La Chauvinière Pont Caffino	65	16h00	33	12h30

Tout coureur arrivant après les horaires indiqués sera mis hors course, se verra retirer son dossard et ne sera pas autorisé à poursuivre son parcours. Si malgré tout, la personne décide de continuer à randonner, elle le fait sous sa propre responsabilité. Cette barrière horaire est calculée pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuel arrêts (repos, ravitaillement).

À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires, voir même d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient la sécurité des coureurs en danger ou tout cas de force majeure.



Article 11 : CLASSEMENTS ET LOTS

- Un lot offert à chaque concurrent.

Pour toutes les courses :

- Lots et Trophées aux 3 premiers hommes et femmes de chaque course.

▪ Classement des défis

Défi des vins : Cumul des temps des 2 courses (Trail Nocturne et Trail du Vignoble 24 km)

Défi des Fondus : Cumul des temps des 3 courses (UTVN + Trail Découverte + Trail Nocturne).

Les coureurs n'ayant pas réussi à prendre le départ du Trail découverte pourront participer au Trail Nocturne et intégreront le classement final avec une pénalité de **trois heures** appliquée au cumul des temps.

Article 12 : SANCTIONS

Tout manquement à ce règlement et en particulier aux articles, 4, 5, 8 et 9 entraînera la disqualification immédiate du concurrent.

Article 13 : CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Conformément aux règlements des courses hors stades FFA, des contrôles (sanguins) antidopage pourront être effectués.

Les organisateurs de la course se réservent le droit de modifier ou de mettre à jour le règlement ou les conditions d'inscription à tout moment.

**L'INSCRIPTION A L'UNE DES COURSES DU TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2025
VAUT ACCORD DE CE RÈGLEMENT**